

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 05 décembre 2023

DEPARTEMENT _____
NORD

ARRONDISSEMENT _____
VALENCIENNES

CANTON _____
CONDE SUR ESCAUT

L'an deux mille vingt-trois, le cinq décembre à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de VICQ étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean – Charles DULION, Maire.

Etaient présents : M. MIKULA - S. GMEINDL – G. RAVEZ – M. MORCHIPONT – E. DUMINY – P. BEAL - S. FUGALDI - I. BRABANT – A. PAMELARD - G. PETIAU – L. MONARD - T. FIQUET.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat à S. GMEINDL – G. RAVEZ.

NOMBRE :

De conseillers en Exercice : 15
De présents : 13
De votants : 15

Etaient absents excusés : A. MARCANT – O. PREUX.

Un scrutin a eu lieu, Mme T. FIQUET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18h00 et rappelle l'ordre du jour point par point :

- Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2023,
- Renouvellement de la ligne de trésorerie,
- Décision modificative n°2,
- Ouverture anticipée des crédits d'investissements 2024,
- Indemnités séjour hiver à la station Carroz-Grand-Massif à Arâches-la-Frasse,
- Demande de subvention exceptionnelle – Don du sang,
- Demande de subvention – Projet de végétalisation de la cour de l'école,
- Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques prévoyance et santé dans le cadre de la convention de participation et de l'accord collectif conclu par le CDG59,
- Contrats à durée déterminée – accroissement d'activités,
- Recrutement d'un enseignant au titre d'une activité accessoire,
- Tableau des effectifs titulaires et non - titulaires,
- Acquisition parcelle cadastrée A1008 Rue de Quarouble,
- Convention d'objectifs et de financements CAVM/CAF – Lutte contre les logements indécents,

Questions diverses,

Informations :

- Instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

A AJOUTER :

- Convention de prestation de service 2023 – 2025, l'iÎÔ RAM,

I – Approbation du procès – verbal du 17 octobre 2023

Chaque conseiller a reçu le procès-verbal pour lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Renouvellement de la ligne de trésorerie

Monsieur Le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€. Après consultation auprès de la Banque Postale, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à recourir au renouvellement de la ligne de trésorerie. Le taux est fixé à 5.088% l'an et la commission d'engagement de 200€ est payable à la date d'effet du contrat.

Voté à l'unanimité

3 – Décision modificative n°2

Monsieur Le Maire détaille à l'assemblée les modifications apportées au budget primitif 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Art.	Op	Objet	Montant
012	6413	A05	Personnel non titulaire	4 000.00
012	64168	A051	Autres emplois d'insertion	3 000.00
65	65311	A05	Indemnités de fonction	1 000.00
65	65314	A05	Cotisations de sécurité sociale – Part patronale	2 000.00
65	657483	A10	Subvention de fonctionnement	2 000.00
65	6588	B04	Autres charges diverses de gestion courante	500.00
65	6588	B05	Autres charges diverses de gestion courante	500.00
66	66111	A06	Intérêts réglés à l'échéance	2 000.00
				15 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Art	Op	Objet	Montant
013	6419	A05	Remboursements sur rémunération du personnel	3 000.00
70	70632	C041	Produits de services, des domaines et ventes divers	2 000.00
70	70632	C10	Produits de services, des domaines et ventes divers	4 000.00
74	74833	A09	Etat compensation au titre des exonérations de taxes foncières	1 000.00
75	752	B04	Revenus des immeubles	1 000.00
75	7588	A01	Produits exceptionnels	4 000.00
				15 000.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Art.	Op	Objet	Montant
041	2188	OPFI	Autres immobilisations corporelles	102 438.65
21	2111	932/U03	Terrains nus	5 000.00
21	2188	920/B09	Autres immobilisations corporelles	2 000.00
				109 438.65

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Art.	Op	Objet	Montant
041	2031	OPFI	Frais d'études	102 438.65
10	10222	OPFI/A09	FCTVA	3 000.00
10	10226	OPFI/A09	Taxe d'aménagement	4 000.00
				109 438.65

Voté à l'unanimité

4 – Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2024

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024 et afin de ne pas risquer des ruptures de paiement, il apparaît nécessaire d'utiliser la disposition de l'article L1612-1 du CGCT.

Cet article précise que « l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ». Monsieur Le Maire propose de voter une nouvelle ouverture anticipée des crédits d'investissement calculée sur 25 % des crédits votés sur l'exercice 2024.

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	Autorisation 2024
204	Subventions d'équipement versées	56 000	14 000
21	Immobilisations corporelles	347 294.30	86 823.57

L'assemblée autorise l'ouverture en dépenses d'investissement pour l'année 2024 dans les limites présentées ci-dessous, étant précisé que ces crédits seront intégrés dans le budget primitif de l'exercice 2024,

Voté à l'unanimité

5 – Indemnités séjour hiver à la station Carroz-Grand-Massif à Arâches-la-Frasse

Durant le séjour d'hiver à la station de Carroz-Grand-Massif à Arâches-la-Frasse du 24 février au 02 mars 2024, la fonction de direction sera assurée par le chargé de coopération. L'assemblée fixe les indemnités suivantes :

- nuitée : 36€
- assistant sanitaire : 28.50€.

Voté à l'unanimité

6 – Demande de subvention exceptionnelle – Don du Sang Bénévole d'Onnaing et environs

L'association pour le Don du Sang Bénévole d'Onnaing et environs organise le 55^{ème} congrès départemental des donneurs de sang le dimanche 7 avril 2024 qui se déroulera à la Cité des congrès de Valenciennes et qui correspondra au 40^{ème} anniversaire de l'association. Dans ce contexte, Monsieur Le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association. L'assemblée décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000€ à l'association.

Voté à l'unanimité

7 – Demande de subvention – Projet de végétalisation de la cour de l'école

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention concernant les travaux pour le projet de végétalisation de la cour de l'école sera déposée auprès de la Préfecture du Nord, de Valenciennes Métropole, du Département du Nord, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région et de l'Agence de l'Eau.

Voté à l'unanimité

8 – Instauration d'une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques prévoyance dans le cadre de la convention de participation et de l'accord collectif conclus par le CDG59

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la Commune de VICQ souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 59 pour le risque prévoyance. Il a été décidé de fixer le montant mensuel de la participation à 10€ par agent.

Voté à l'unanimité

9 – Instauration d’une participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité pour les risques santé dans le cadre de la convention de participation et de l’accord collectif conclu par le CDG59,

Après avoir recueilli l’avis du comité social territorial, la Commune de Vicq souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque santé. Il a été décidé de fixer le montant mensuel de la participation à 15€ par agent.

Voté à l’unanimité

10 – Contrat à durée déterminée – Accroissement d’activités

A compter du 1^{er} janvier jusqu’au 31 décembre 2024, le Conseil Municipal a décidé de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité dans le grade d’Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 20h.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 inclus.

Voté à l’unanimité

11 – Recrutement d’un enseignant dans le cadre d’une activité accessoire

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu’il apparaît indispensable de procéder au recrutement d’un intervenant pour animer les temps d’activité périscolaire dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Cette activité pourrait être assurée par un enseignant, fonctionnaire de l’Education Nationale, dans le cadre de la réglementation des cumuls d’activités qui permet aux fonctionnaires d’exercer une activité accessoire d’intérêt général auprès d’une personne publique, à condition d’y être autorisé par son employeur principal.

Monsieur Le Maire est autorisé à recruter un fonctionnaire du Ministère de l’Education nationale pour assurer des tâches d’animation pendant les temps d’activité périscolaire mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Le temps nécessaire à cette activité accessoire sera évalué en fonction des besoins ponctuels de la Commune. L’intervenant sera rémunéré sur la base d’une indemnité horaire fixée à 11.91€ brut, correspondant au grade de l’intéressé et au taux horaire de surveillance du grade de Professeur des écoles de classes normales du barème fixé par la note de service précitée du 26 juillet 2010.

Voté à l’unanimité

12 – Tableaux des effectifs titulaires et non titulaires

Comme chaque année, il est demandé à l’assemblée d’émettre un avis sur les tableaux des effectifs titulaires et non titulaires.

Tableau effectifs titulaires

Grade	Pourvus	Non Pourvus
Agent de maîtrise principal	1	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	2	0
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0
Adjoint technique	4 dont 1 TNC	0
ATSEM 1 ^{ère} classe	0	1

Tableau effectifs non-titulaires

Grade	Pourvus	Non Pourvus	Contrats
Attaché	1	0	CDD
Adjoint d’animation principal 2 ^{ème} classe	2	0	CDI
Chargé de coopération enfance jeunesse	1	0	CDI
Adjoint technique	2 dont 1 TNC	0	CDD

Voté à l’unanimité

13 – Acquisition parcelle cadastrée A1008 Rue de Quarouble

Monsieur Le maire expose à l'assemblée que l'immeuble cadastré section A n°1008 d'une superficie de 277m² est à vendre. Cet immeuble est situé à l'entrée de la Commune Rue de Quarouble (accolé au rond-point).

Après délibération, l'assemblée autorise Monsieur Le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble pour un montant de 4700€ soit 17€ le m² et signer tous les documents nécessaires à la vente de cet immeuble.

Voté à l'unanimité

14 – Convention d'Objectifs et de Financements CAVM/CAF – Lutte contre les logements indécents

Auparavant la CAF conventionnait avec les communes dites prioritaires pour réaliser des contrôles de décence sur des logements ouvrant droit à l'allocation Logement Familiale (ALF). Dorénavant, la CAF souhaite conventionner à l'échelle intercommunale. Elle offre ainsi la possibilité d'intervenir sur l'ensemble du territoire et permet l'ouverture des contrôles à l'ensemble des ménages bénéficiaires de l'ALF quel que soit leur quotient familial. L'assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer la convention qui définit et encadre les modalités d'intervention de la commune sur les contrôles de la décence des logements ouvrant droit à l'ALF.

Voté à l'unanimité

15 – Convention de prestation de service 2023 – 2025 – L'IÔ RAM

Monsieur Le Maire présente le renouvellement de la convention intercommunale de prestation de service 2023 – 2025 en partenariat avec la CAF du Nord et le Conseil Général du Nord. Cette convention a été modifiée suite à différents ajustements dans le cadre des comités techniques et de pilotage notamment sur le rééquilibrage du nombre d'assistantes maternelles et le versement du reste à charge par la Commune.

Voté à l'unanimité

INFORMATIONS

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'un projet de délibération concernant l'instauration de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat sera présenté au Comité Social Territorial avec les montants pour validation.

La séance est levée à 18h49.

**Le Maire,
Jean-Charles DULION.**